Image not found or type unknown

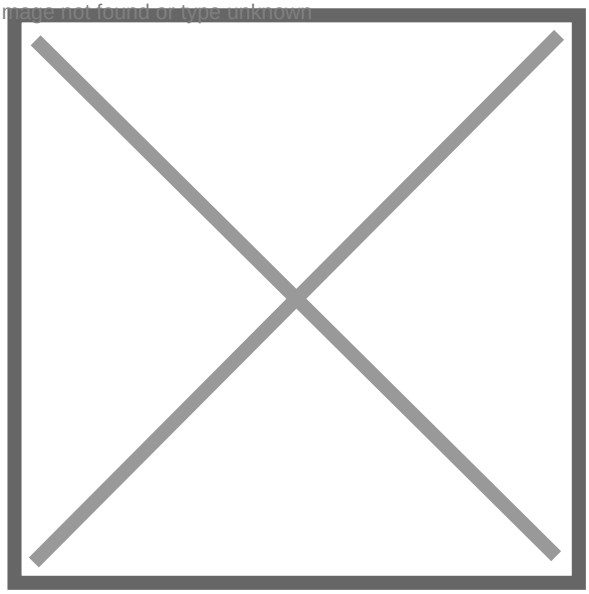

Cdi si travail sans contrat ?

Par **Serendipity**, le **14/02/2011** à **12:36**

Bonjour,

Je travaille dans mon entreprise depuis Mars 2010, j'ai signé 3 CDD successifs (aucune carence) : le 1er avec une date de fin pour remplacer un collègue en arrêt maladie, le 2ème avec date de fin incertaine pour remplacer une salariée de mon service partie remplacer un autre salarié en congé maladie puis un 3ème CDD saisonnier cette fois-ci du 01/09/10 au 30/09/10 "dans le cadre de notre surcroit saisonnier" (je travaille dans le tourisme) avec avenant de renouvellement.
Depuis, je travaille sans contrat ; on m'a simplement fait savoir verbalement que je restais dans l'entreprise (j'ai même posé des congés en mai !).

Est-ce légal ? Puis prétendre à un CDI ?

D'avance merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **14/02/2011** à **13:09**

Bonjour,
Donc comme on vous l'a indiqué, vous êtes en CDI, vous pourriez éventuellement demander à ce qu'il soit écrit...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés